PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

BOD/2020/06 DOC 02
Conseil d'administration
18 juin 2020
Décision par approbation tacite

PROPOSITION DE RÉVISION DU FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION DU RWANDA

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du PME, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Recommandée par : Comité des financements et performances
Examen par le Comité : Le Comité a examiné le contenu de ce document et recommande son approbation par le Conseil d'administration.
Référence à la décision du Conseil : BOD/2020/03-01 Allocation au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda

1. Objectif

1.1. Il est demandé au Conseil d'approuver une révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) en faveur du Rwanda. Cette révision comprend un changement d'agent partenaire. Ce changement implique une commission pour le nouvel agent partenaire, l'annulation des fonds du financement non engagés au bénéfice de l'ancien agent partenaire, et l'autorisation de réallocation, par l'administrateur fiduciaire, des ressources annulées au nouvel agent partenaire. Seul le Conseil est en droit d'annuler des fonds non engagés au titre d'une allocation approuvée dans un tel cas de figure, et de procéder à leur réallocation.

2. Décision recommandée

BOD/2020/06-XX—Proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda : le Conseil d'administration,

1. se réfère à l'allocation qu'il a approuvée au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda, pour un montant de 30 800 000 dollars, avec le Département britannique de développement international (DFID) comme agent partenaire, conformément à la décision BOD/2020/03-01 ;
2. approuve les propositions de révision de l'ESPIG du Rwanda exposées dans les notifications de révision figurant aux annexes A et B du document BOD/2020/03-01, y compris le changement d'agent partenaire, dont la fonction n'est plus confiée au DFID mais à l'UNICEF, et le report de la date de démarrage au 2 juillet 2020 ;
3. réduit l'allocation au DFID de 30 800 000 dollars, soit les fonds non engagés au titre de l'allocation initiale, et approuve un montant équivalent, à hauteur de 30 800 000 dollars, avec l'UNICEF comme agent partenaire, ainsi qu'une somme supplémentaire de 2 156 000 dollars au titre de la commission de l'agent partenaire.

3. Contexte

3.1 Le 5 mars, le Conseil a approuvé une allocation de 30,8 millions de dollars en faveur du Rwanda, au titre d'un ESPIG, sur recommandation du Comité des financements et performances.

3.2 Le 11 mai, le Secrétariat a été informé que le DFID avait décidé de se démettre de ses fonctions d'agent partenaire pour l'ESPIG du Rwanda en raison d'un problème technique qui risquait de retarder la mise en œuvre du financement. En conséquence, le DFID a recommandé que la fonction soit confiée à un autre organisme. L'UNICEF a, ultérieurement, été choisi comme nouvel agent partenaire et ce choix a été endossé par le groupe local des partenaires de l'éducation. Il a par ailleurs été convenu que l'UNICEF abandonnerait son rôle d'agence de coordination, lequel serait repris par le DFID.

3.3 Le changement d'agent partenaire nécessite de transférer l'allocation du financement du DFID à l'UNICEF, en sa qualité de nouvel agent partenaire (l'allocation complète est concernée, à hauteur de 30,8 millions, le financement n'étant pas encore entré en vigueur) et d'allouer à l'UNICEF une commission d'agent partenaire (2 156 000 dollars, soit 7 % du montant du financement de 30,8 millions de dollars). Le DFID, précédent agent partenaire, n'avait pas demandé de commission.

3.4 Seul le Conseil est en droit d'annuler des fonds non engagés au titre d'une allocation approuvée, en raison d'un changement d'agent partenaire, et de procéder à leur réallocation. De plus, la nouvelle commission d'agent partenaire porte sur un financement supérieur au seuil d'approbation du Conseil fixé à 25 millions de dollars. L'approbation du Conseil est donc requise.

3.5 Le Comité des financements et performances a été consulté et recommande au Conseil d'approuver cette révision.

ANNEXE A : Notification de révision par le Gouvernement du Rwanda, portant sur le changement d'agent partenaire

ANNEXE B : Notification de révision par le Gouvernement du Rwanda, portant sur le report de la date de démarrage prévue

ANNEXE C : Documents relatifs à l'endossement par le groupe local des partenaires de l'éducation

ANNEXE D : Approbation par le Conseil de l'allocation au titre de l'ESPIG du Rwanda datant du mois de mars

ANNEXE A

Kigali, le 29 mai 2020
N° 1069/ 12.00/2020

RÉPUBLIQUE DU RWANDA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
BOÎTE POSTALE 622 KIGALI

À l'attention de M. Sven Baeten,
Responsable par intérim de l'équipe de soutien aux pays
Partenariat mondial pour l'éducation

Objet : Changement d'agent partenaire et d'agent de coordination pour l'ESPIG du Gouvernement du Rwanda

S'agissant du Financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) du Rwanda, approuvé par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) en janvier 2020, le Gouvernement du Rwanda souhaite vous informer des changements relatifs à l'agent partenaire et à l'agent de coordination.

Le 11 mai 2020, le DFID a malheureusement annoncé au ministère de l'Éducation qu'il ne serait plus en mesure d'assumer le rôle d'agent partenaire pour l'ESPIG.

De ce fait, le groupe de travail du secteur de l'éducation (ESWG) a été réuni le 20 mai 2020 pour nommer un nouvel agent partenaire. L'UNICEF a ainsi été nommé pour assumer cette fonction et la nomination a été confirmée. Comme l'UNICEF était l'agent de coordination, de manière à bien distinguer les rôles et à garantir la robustesse des fonctions de reddition de comptes et de supervision du financement, l'attribution du rôle d'agent de coordination a également été réétudiée. Au cours de la même réunion du groupe de travail du secteur de l'éducation, le DFID a été nommé agent de coordination, et cette nomination a été confirmée.

Dans ces conditions, nous souhaitons donc exécuter l'ESPIG avec l'UNICEF comme agent partenaire. Après discussion, il a été conclu qu'il n'y aurait pas de changement des modalités de mise en œuvre, de conception du programme ou de supervision.

Il n'y aura pas non plus de changement concernant les frais de supervision, tels qu'ils sont prévus dans l'ESPIG. L'UNICEF demandera toutefois une commission de gestion de l'agent partenaire de 7 %, laquelle sera demandée en plus du montant total de l'ESPIG et sera versée au siège de l'UNICEF.

Nous attendons vos commentaires sur la marche à suivre pour exécuter l'ESPIG et réaliser ses objectifs généraux qui visent à assurer une éducation de qualité à tous les enfants du Rwanda.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Signée
numériquement par le
MINEDUC (ministre)
Date : 2020.05.29
18:06:31 +02'00'

Valentine UWAMARIYA
Ministre de l'Éducation

Copie :
- Membres du groupe de travail du secteur de l'éducation (ESWG)
- Mme Rose Baguma, chargée de liaison PDP et Directrice générale de la politique et de la planification de l'éducation
- Mme Sara McGinty, représentante de l'agent partenaire (UNICEF)
- M. Stephen Harvey, Représentant de l'agent de coordination (DFID), Rwanda
- M. Subrata S. Dhar, spécialiste senior en éducation et responsable-pays pour le Rwanda (Secrétariat du PME)

ANNEXE B

De : Rose Baguma
Date : Mercredi 10 juin 2020 01 h 05
À : Subrata S. Dhar; Ronald Nkusi; Nooruddin Gulbahar Shah; David Glass; Huma Kidwai
Cc: Steve Harvey; Gerald Mugabe; Sam Mulindwa; J. Mbabazi; Tom Butera; S. McGinty; Alice Albright
Objet : RE: Requête de décaissement des fonds du PME en faveur du Rwanda

[Externe]
Chère Subrata,

De notre côté nous sommes prêts à commencer si la date de démarrage n'est pas subordonnée à l'approbation du nouvel agent partenaire par le Conseil. Si toutes les approbations nous parviennent dans le courant de ce mois, nous sommes en mesure de commencer le 2 juillet. Est-ce possible ?

Merci par avance,

Rose Baguma
Directrice générale de la politique et de la planification de l'éducation
Ministère de l'Éducation
Tél. : +250 788424208
Kigali, Rwanda

ANNEXE C

Réunion du groupe de travail du secteur de l'éducation

20 mai 2020

Ordre du jour

1. Observations préliminaires
2. Financement du PME
3. Plans de réouverture des écoles
4. Prochaines étapes
5. Questions diverses
6. Observations de clôture

Points de l'ordre du jour	Principaux sujets de discussion	Résultats et mesures à exécuter
Observations préliminaires	Le Secrétaire permanent (ministère de l'Éducation) formule quelques observations préliminaires et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour	L'ordre du jour est adopté.
Requête auprès du PME	Le financement accéléré du PME au titre de la COVID a été approuvé par le Conseil du PME. Les négociations internes sont finalisées et l'accord entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Rwanda a été signé. Le financement du PME a été approuvé par son Conseil d'administration en janvier 2020, avec l'UNICEF comme agent de coordination et le DFID comme agent partenaire. Il se monte à 30,8 millions de dollars sur 4 ans. Malheureusement, le DFID n'est plus en mesure d'assumer le rôle d'agent partenaire. Il faut donc reconsidérer la fonction d'agent partenaire. Le ministère de l'Éducation propose que l'UNICEF assume le rôle d'agent partenaire et le DFID celui d'agent de coordination.	Nomination de l'UNICEF comme agent partenaire et du DFID comme agent de coordination
Réouverture des écoles	L'apprentissage à distance se poursuit avec l'appui de la radio, de la télévision et de l'apprentissage en ligne. L'évaluation de l'enseignement à	Il est recommandé de revoir le calendrier de l'enseignement à

	distance est soutenue par BLF (Building Learning Foundations) et Soma Umenye. Environ 50 % des élèves y participent activement, même si avec la réouverture des écoles et la reprise du premier trimestre en septembre, une baisse de l'engagement des élèves a été constatée. Les plans de réouverture des écoles pour septembre 2020 sont précisés par le ministère de l'Éducation et le Conseil de l'éducation du Rwanda (REB) : - 22 500 nouvelles salles de classe seront construites d'ici décembre 2020 pour atténuer l'effet de l'accueil d'une double cohorte d'élèves au niveau P1 : 11 000 salles sont financées sur le projet Éducation de base de qualité et 11 500 sur les ressources propres du Gouvernement. - Les travaux de construction débuteront en juin 2020 sur la base d'une solution locale (avec implication communautaire, mais les matériels seront fournis par le niveau national). - Il n'y aura pas de salles « intelligentes » parmi ces salles, mais conformément au projet Éducation de base de qualité, les Centres de formation des enseignants intègreront les TIC. - À partir de septembre 2020, l'anglais commencera à être utilisé comme langue d'enseignement aux niveaux P1 à P3 ; les manuels scolaires sont en cours de traduction et la formation des enseignants commencera après organisation d'un test de compétence linguistique. Davantage d'enseignants compétents seront affectés au premier cycle primaire. - Les enseignants de plus de 60 ans n'ayant pas obtenus de bons résultats au test d'anglais pourront se voir proposer une retraite anticipée. - Le recrutement de 20 000 enseignants est en cours pour enseigner dans les nouvelles salles de classe. - En P1, il y aura une double cohorte (les admissions de janvier 2020 étant accueillies en parallèle des admissions de septembre 2020).	distance afin de travailler à l'élaboration de matériels favorisant la préparation à l'école. La Banque mondiale recommande l'élaboration d'une matrice de résultats pour une évaluation consolidée des résultats (mesure endossée par Save the Children) BLF peut appuyer l'introduction de l'anglais comme langue d'enseignement par le biais d'un consultant technique La formation doit intégrer les méthodes pédagogiques à appliquer par les enseignants qui passent au premier cycle du primaire ; *il est précisé que ces enseignants auront déjà été formés pour l'ensemble du primaire Il est recommandé d'envisager un programme de rattrapage/ une introduction progressive de la passation communautaire des marchés lors de la réouverture des écoles en septembre 2020 L'état d'avancement des travaux de construction sera présenté à la

	BLF déclare avoir formé des enseignants en anglais et pourrait envisager de tester les enseignants de mathématiques pour les former en langue anglaise. Le passage d'enseignants spécialisés dans des disciplines à des enseignants responsables de classes est encore à l'étude. Le REB prévoit d'imprimer suffisamment de supports pour le niveau P1, en particulier en anglais, mais les fonds sont limités pour l'impression de supports supplémentaires. La question se pose de savoir si les supports actuels sont appropriés pour les matières dont l'enseignement se fera désormais en anglais ; il est précisé que ces supports restent utiles et pourront être employés en classe, en particulier pendant la transition du kinyarwanda à l'anglais. Pour le moment, l'effort de construction se concentrera sur les écoles primaires et secondaires afin de réduire la surcharge des classes et de limiter les distances entre domicile et école.	prochaine réunion du groupe de travail. L'UNICEF transmettra la dernière mouture du projet du PME et le plan de réouverture des écoles à tous les partenaires. Le MINECOFIN accepte de financer certains salaires du cycle préscolaire (580), à partir de l'exercice 2020/2021. Il est recommandé de tenir compte du niveau d'anglais dans la conception des supports pédagogiques du premier cycle du primaire. Il est recommandé de communiquer aux directeurs d'école, aux responsables de l'éducation des secteurs et des districts (SEO et DEO) et aux autres parties prenantes la décision selon laquelle les documents actuels, en kinyarwanda, restent pertinents. La DG REB confirme que cela sera fait, et qu'une information relative à l'emploi efficace des supports pédagogiques sera également prévue.
Prochaines étapes	L'UNICEF embauchera deux consultants pour soutenir la réouverture des écoles, cartographier l'engagement des partenaires et mettre sur pied un plan plus exhaustif de réouverture des écoles, ainsi qu'une matrice de résultats.	L'UNICEF présentera ces deux consultants (par voie virtuelle) de sorte qu'ils puissent prendre contact avec le

		Gouvernement et les partenaires. Sur proposition, il est décidé que le groupe de travail se réunira mensuellement pour assurer la bonne coordination de la réouverture des écoles.
Questions diverses	Néant	
Observations de clôture	Le Secrétaire permanent clôture la réunion en remerciant tous les participants et en saluant l'appui technique et financier apporté par les partenaires du développement.	

Participants

1.	Samuel Mulindwa	Secrétaire permanent, MINEDUC
2.	Rose Baguma	Directrice générale, Planification, MINEDUC
3.	Irénée Ndayambaje	Directeur général, REB
4.	Emmanuel Mico	Planification, MINEDUC
5.	Angelique Tusiime	Directrice générale adjointe, REB
6.	Ruth Mbabazi	Fondation Mastercard
7.	Steve Harvey	DFID
8.	Luann Gronhovd	USAID
9.	Sara McGinty	UNICEF
10.	Henriette Umulisa	VVOB
11.	David Rurangirwa	USAID
12.	Steve Blunden	Soma Umenye
13.	Sofia Cozzolino	BLF
14.	Emily Routte	USAID
15.	Anders Lonnqvist	BLF
16.	Vincent Murenzi	Humanité & Inclusion
17.	Jacques Sezikeye	PAM
18.	Caroline Dusabe	Save the Children
19.	David Raguugu	Right to Play
20.	Emmanuel Sibomana	Fondation Wellspring (Coprésident, RENCP)
21.	Huma Kidwai	Banque mondiale
22.	Kamanda Kamiri	Educate!
23.	Pascal Rukundo	UNESCO
24.	Elisabeth Turner	Soma Umenye
25.	Ruth Mbabazi	VSO
26.	Nori	JICA
27.	Jean Sauveur Ugirashebuja	MINEDUC
28.	Nociata Mukamurenzi	MINEDUC

ANNEXE D

Conseil d'administration
Décision par vote affirmatif
5 mars 2020

Décision Finale

BOD/2020/03-01–<u>Allocation au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda</u> : concernant la requête soumise lors du quatrième cycle de 2019, le Conseil d'administration

1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans le résumé et l'évaluation figurant à l'annexe B du document BOD/2020/02 DOC 01. Le Conseil observe toutefois que le Rwanda n'a pas tenu ses engagements financiers au titre de l'ESPIG précédent. En conséquence, après la première année, le transfert des fonds au titre du présent ESPIG sera subordonné à la tenue des présents engagements ;
2. note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays sont satisfaites, et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans la requête et dans l'évaluation figurant à l'Annexe B du document BOD/2020/02 DOC 01 ;
3. approuve une allocation au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du PME, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 du décision BOD/2020/03-01 3 c), sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds.
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles.
 c. la formulation par le GPC des recommandations suivantes concernant les financements (tous les montants sont exprimés en dollars) :

Tableau 1 : Rwanda		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	30 800 000
b.	Part fixe	21 560 000
c.	Part variable	9 240 000

d.	Allocation demandée (100 %)	30 800 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	**30 800 000**
f.	Agent partenaire	Département britannique pour le développement international (DFID)
g.	Commission de l'agent partenaire % - montant	Sans objet
h.	Période	4 ans et 3 mois
i.	Date de démarrage prévue	1er avril 2020
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du PME

4. demande à l'Administrateur fiduciaire de bloquer les transferts de fonds après la première année (26 130 000 de dollars) tant que les conditions stipulées à l'Annexe A du décision BOD/2020/03-01 n'auront pas été remplies ;
5. prie le Secrétariat :
 a. de mentionner dans la notification de l'approbation du financement adressée au Rwanda les observations, demandes de comptes rendus et conditions spécifiées par le GPC et énoncées à l'annexe A du décision BOD/2020/03-01 ;
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés aux rubriques « conditions » et « comptes rendus » dans le rapport annuel sur la performance des financements, en fonction de l'échéancier spécifié.

Annexe A – Observations du GPC, Comptes Rendus Demandés et Conditions

Rwanda	
Observations	Le Comité félicite le Rwanda pour les excellents résultats obtenus en matière d'éducation des filles (réduction du taux d'abandon, augmentation du taux de scolarisation) et pour la réalisation semestrielle de revues conjointes exemplaires du secteur de l'éducation. Le Comité félicite également le groupe de partenariat du développement pour son solide travail de coordination des activités et l'alignement sur les priorités nationales. S'agissant du programme, en vue de l'intégration des réfugiés dans le système éducatif rwandais, dans le cadre d'un effort très apprécié, le Comité recommande d'inclure dans la sélection des établissements bénéficiaires des écoles proches des camps de réfugiés, de manière à favoriser une meilleure participation au programme des enfants réfugiés en tant que bénéficiaires des interventions.

[1] y compris 500 000 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Comptes rendus	*Gouvernement* Le Comité note l'accent mis sur la technologie de l'internet, comme moyen d'amélioration des résultats scolaires, alors que peu d'éléments (et aucune théorie du changement) viennent à l'appui de l'intervention dans le programme proposé. Dans ces conditions, le Comité recommande au gouvernement : de s'assurer que des mesures suffisantes sont prises pour renforcer les capacités dans ce domaine ; au moment de la mise en œuvre, d'évaluer attentivement, en collaboration avec l'agent partenaire, les interventions liées à l'informatique, afin de garantir qu'elles produisent des résultats ; fournir chaque année, par le biais de la revue sectorielle conjointe, un compte rendu donnant des détails sur l'évaluation et ses conclusions. Le Comité encourage le pays à partager ses conclusions avec ses pairs, de manière à favoriser un processus d'apprentissage sud-sud. Le Comité s'interroge en outre sur la viabilité de l'intervention en informatique, compte tenu de son coût élevé et du caractère limité des subventions par élève qui ont été mises en place à l'appui des activités TIC, et du fait que le bénéfice de cette intervention risque d'être moins grand pour les écoles rurales, et ce pour différentes raisons (défaut de connexion ou accès limité à internet, problèmes d'alimentation électrique, coût des données, problèmes d'accès à des matériels et des logiciels, etc.). Le Comité demande au gouvernement d'envisager des moyens de réduire ces risques et de fournir un point sur cette question dans son rapport annuel dans le cadre de la revue sectorielle conjointe de l'éducation. S'agissant de la composante de construction, le Comité observe une différence de coût entre les constructions financées par le PME et celles financées par l'IDA. Il invite le gouvernement à rendre compte de l'avancement des travaux de construction financés par le PME dans son rapport annuel de revue conjointe, en mettant l'accent sur le respect des normes de qualité et de pérennité. En lien avec ses préoccupations relatives au financement par le Rwanda de son système éducatif, le Comité demande au gouvernement de lui transmettre pour revue, au début du mois d'octobre 2020, un état de ses dépenses de 2019, de manière à vérifier que les engagements sont en bonne voie d'être tenus. *Agent partenaire* S'agissant de l'indicateur pour la part variable portant sur l'équité par rapport aux apprenants en situation de handicap, le Comité demande à l'agent partenaire d'effectuer une nouvelle étude visant à démontrer que les objectifs actuels dépassent la tendance observée précédemment et de fournir un rapport d'étude au Secrétariat au bout de la première année dans le cadre du rapport d'avancement périodique.
Conditions	Tout en reconnaissant les avancées du Rwanda dans le domaine de l'éducation, le Comité s'inquiète des tendances régressives observées par le passé en matière de financement, notamment au vu du fait que le Rwanda n'a pas tenu ses engagements de financement intérieur dans le cadre du précédent ESPIG, malgré une croissance économique notable. Le Comité recommande, par conséquent, qu'après la première année, le Secrétariat suspende l'ordre d'engagement et de transfert de fonds par l'administrateur dans l'attente du compte rendu annuel sur les dépenses

	d'éducation que le gouvernement devra inclure dans le rapport de la revue sectorielle conjointe. Chaque année, une fois que l'agent partenaire, en concertation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, aura confirmé l'adéquation entre ces dépenses et les engagements pris, le Secrétariat autorisera l'administrateur à transférer les fonds correspondant aux activités des années 2, 3 et 4, respectivement. Dans le cas où il jugerait que le respect des engagements annuels n'est pas suffisamment démontré, le Comité des financements et performances pourra être amené à recommander au Conseil une autre ligne d'action, y compris le blocage des fonds.